

Communiqué de presse

Selon la dernière étude CSA/Dexia les maires urbains plébiscitent le développement durable et l'intercommunalité

Paris, le 22 juillet 2008 – Le baromètre des évaluations et priorités des maires urbains rendu public à l'occasion des Rencontres Dexia en Avignon 2008, souligne le poids croissant du développement durable dans les motivations et les priorités des maires urbains. Il montre également qu'ils sont favorables à une augmentation de la mise en commun de services au niveau intercommunal, pour optimiser leurs dépenses.

Une prise de conscience forte concernant l'énergie et le développement durable

Selon l'étude CSA/Dexia, le développement économique de leur commune et l'emploi restent la première priorité des maires urbains (pour plus de la moitié d'entre eux), tout comme l'accès au logement et la qualité de l'espace urbain, qui viennent en seconde et troisième position.

L'étude montre également que 25 % des maires inscrivent les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables au rang leurs priorités. C'est la quatrième préoccupation des maires nouvellement élus et la cinquième des maires réélus.

Des maires à la recherche de synergies

L'étude CSA/Dexia montre que les nouveaux maires cherchent de nouveaux leviers financiers pour la conduite et la réalisation de leurs projets et que 62% d'entre eux envisagent de mettre en commun des services au niveau intercommunal. C'est le premier outil cité, quelle que soit la taille de la ville, avant l'emprunt (38 %) et la valorisation du patrimoine (28 %). L'augmentation des impôts n'arrive qu'en quatrième position (27%).

L'étude souligne également des différences d'appréciation des outils financiers selon la taille des villes : la débudgétisation est surtout un levier pour les maires de communes de 30 000 habitants et plus (27%), alors qu'elle ne l'est que pour 10 % des maires de communes de 5 000 à 9 999 habitants. Enfin, l'étude fait ressortir que 67% des maires urbains sont satisfaits de la situation financière de leur ville. Les plus insatisfaits se trouvent parmi les maires nouvellement élus : 26% d'entre eux n'en sont « pas du tout satisfaits » (contre 5% des maires réélus).

En matière d'environnement, la priorité est donnée à la rénovation thermique des bâtiments

L'intérêt que les maires urbains portent à la valorisation des bâtiments et aux économies d'énergie trouve un écho direct puisque pour 43% des maires interrogés, la rénovation thermique des bâtiments est la priorité du mandat en matière environnementale. Leur seconde priorité est le développement des énergies renouvelables (40%). Cette appréciation est homogène, quelle que soit la taille de la ville, l'ancienneté du mandat du maire ou le type de commune. Elle arrive avant le développement d'infrastructures de transports publics (31%), la collecte ou le traitement des déchets ménagers (30%).

Il faut noter que les éco-quartiers arrivent en seconde position parmi les priorités des maires des communes de 30 000 habitants et plus.

Selon Stéphane Rozès, Directeur Général de l'institut CSA « *la préoccupation des maires pour le développement durable montre leur motivation personnelle et l'importance de la mission de sensibilisation qui pèse sur eux puisqu'au premier tour des élections municipales, la lutte contre la pollution n'arrivait qu'en 10^{ème} position parmi les motivations de leurs électeurs* ⁽¹⁾. »

Selon Gérard Bayol, Administrateur, Directeur Général de Dexia Crédit Local « *deux des cinq priorités des nouveaux maires trouvent un écho direct dans le Grenelle de l'Environnement (la qualité de l'espace urbain et les énergies nouvelles). Cela montre qu'ils sont parfaitement sensibilisés au développement durable et qu'ils sont prêts à mettre en œuvre rapidement les mesures du Grenelle. Elus de proximité, ils sont plus que jamais appelés à jouer un rôle-clef dans la construction de la ville et des territoires durables.* »

A propos du sondage CSA

Le baromètre des évaluations et priorités des maires urbains est un sondage exclusif réalisé par l'Institut CSA pour le compte de Dexia. Il a été réalisé afin d'évaluer les préoccupations et les projets prioritaires des maires des communes les plus importantes. Effectué par téléphone au cours de la période du 13 mai au 30 mai 2008, sur un échantillon national représentatif de 502 maires (élus de communes de plus de 5 000 habitants) et stratifié selon la région et la taille de la commune, ce sondage permet de mesurer quatre grands axes de priorités des élus :

- la perception des motivations des électeurs et les priorités des maires,
- le bilan et les perspectives financières,
- les priorités en matière d'environnement
- les priorités en matière de logement et l'accès aux soins dans la commune

A propos de Dexia

Le Groupe Dexia se classe parmi les vingt plus grands établissements financiers de la zone euro. Sa stratégie de développement repose sur deux piliers : la banque universelle en Europe (Belgique, Luxembourg, Slovaquie et Turquie) et les services financiers au secteur public, marché sur lequel le groupe est leader mondial. Présent dans une trentaine de pays, Dexia compte aujourd'hui environ 35 200 collaborateurs. Dexia Crédit Local est spécialisé dans le financement des équipements collectifs et les services financiers au secteur public local. En France, la banque est leader sur le marché du financement des collectivités locales et des hôpitaux publics. Elle propose à ses clients du secteur public local une gamme bancaire ainsi que des expertises variées.

A propos de l'Institut CSA

Tous les sondages publiés par CSA sont disponibles sur le site : <http://www.csa.eu>

Contacts presse

Dexia

Caroline Coquet

Tel : 01 58 58 77 81

Email : caroline.coquet@dexia.com

Institut CSA :

Jean-Daniel Levy

Tel : 01 44 94 59 10

⁽¹⁾ Sondage exclusif CSA-Dexia pour Europe1/Le Parisien/Aujourd'hui en France/iTV réalisé par téléphone le 9 mars 2008 au domicile des interviewés. Echantillon représentatif de 2006 personnes âgées de 18 ans et plus, inscrites sur les listes électorales des communes de plus de 3500 habitants, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et par catégorie de commune.